



Après trois semaines de l'opération « Plomb Durci » contre la Bande de Gaza, 22 jours de bombardements et d'offensive terrestre, le bilan humain est épouvantable : plus de 1300 tués dont 80% de civils (proportionnellement à la population, cela équivaut à 60 000 français, ou 300 000 américains), des milliers de blessés dont un grand nombre condamnés faute de moyens médicaux, des destructions matérielles innombrables dont celle du siège du PARC, ONG qui est depuis plus de 15 ans notre partenaire à Gaza, entièrement rasé par les bulldozers de l'armée israélienne.

Ces massacres s'ajoutent au blocus criminel imposé depuis 18 mois à la population de la bande de Gaza en violation des lois internationales, rationnant 1,5 million d'habitants en nourriture, médicaments, carburant, électricité comme le montrent tous les rapports de l'ONU.

Nous nous refusons à développer des discours de haine, mais pour nous, la paix ne peut s'imposer sans la justice. Il n'y aura pas de sécurité pour le peuple israélien sans une sécurité égale pour le peuple palestinien ni la réalisation de ses droits nationaux. C'est l'occupation depuis 41 ans de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza qui est la source exclusive de toutes les violences.

Parce que c'est en notre nom qu'en 1945 a été signée la charte des Nations Unies

Parce que c'est en notre nom que le plan de partage de la Palestine a été approuvé par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1947

Parce que c'est en notre nom qu'en 1949, ont été signées les conventions de Genève

Parce qu'aucune des résolutions de l'ONU concernant la Palestine, adoptées elles aussi **en notre nom**, n'ont été appliquées par l'État d'Israël

Nous, citoyens de France et du monde, nous avons aujourd'hui le devoir de rappeler notre gouvernement et la communauté internationale à leurs obligations !

Nous exigeons en conséquence que l'ONU et la communauté internationale mettent fin à l'impunité dont jouit, depuis sa fondation, l'État d'Israël. Nous exigeons que les crimes de guerre commis par l'armée israélienne d'occupation donnent lieu à une enquête instruite par un tribunal pénal international et que les criminels de guerre soient traduits en justice et condamnés. Nous exigeons que le droit international soit appliqué et, si nécessaire, sous la contrainte de sanctions internationales. Israël est un État comme les autres, certes doté des mêmes droits mais aussi et surtout des mêmes obligations.

Palestine 33 exige l'application sans condition de l'ensemble des résolutions de l'ONU sur la Palestine et demande à l'Europe la suspension de tout Accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Palestine 33 - 27 rue de Belgique, 33800 Bordeaux – T. 0684174410
palestine33@laposte.net <http://palestine33.free.fr>